

AUTORISATION DE DÉBIT PAR LA CHAMBRE DE COMPENSATION CENTRALE

Le payeur et agent de transfert général (PATG), à titre d'agent de l'émetteur et de la SCHL, est autorisé par la présente à effectuer des retraits, par la chambre de compensation centrale, au compte central de capital et d'intérêts que l'émetteur a ouvert auprès de l'institution nommée ci-après, dans le but de payer les montants mensuels de capital et d'intérêts dus aux investisseurs qui détiennent des titres fondés sur les blocs de créances dont l'émetteur est responsable.

Ce compte central de capital et d'intérêts a été établi au moyen de la SCHL 2806, Lettre contractuelle relative au compte de capital et d'intérêts en fiducie/de dépositaire - Émetteur, qui est déjà déposée auprès de la SCHL, ou qui accompagne la présente. Le numéro de compte indiqué ci-dessous est le même que celui du compte central de capital et d'intérêts en fiducie/de dépositaire établi au moyen de la SCHL 2806.

Il est entendu que seuls les montants exacts de capital et d'intérêts qui sont dus aux investisseurs, d'après les données fournies par l'émetteur, peuvent être portés au débit de ce compte; s'il existe la moindre divergence entre le montant débité et celui indiqué par l'émetteur, elle sera signalée au PATG sans délai. Il est également entendu que le PATG créditera immédiatement le compte susdit de tout montant qui y aurait été débité en trop.

Cette autorisation demeurera en vigueur jusqu'à ce que a) la SCHL approuve un changement au compte de banque, ou b) tous les blocs de créances et tous les titres cessent d'exister.

ÉMETTEUR

Nom, adresse et code postal		
Nom et titre	Signature autorisée	Date

- 1** Cette autorisation a trait à l'établissement du compte central de capital et d'intérêts
- Cette autorisation a trait à un changement du compte central de capital et d'intérêts

COMPTE CENTRAL DE CAPITAL ET D'INTÉRÊTS

Nom, adresse et code postal de l'institution financière	Numéro de compte
	Code transitaire de l'institution financière à la chambre de compensation centrale